

Service instructeur  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 8e/55-06

Service consulté

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006

**CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BUHL -  
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (A.P.S.)**

Résumé : *L'objet de ce rapport est de faire approuver par votre Assemblée l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) établi par le Cabinet DRLW ARCHITECTES (DIETSCHY/REY/LESAGE/WEINMANN) concernant la construction du collège de BUHL, pour un montant estimatif de travaux de 9 921 960 €/HT, compris les 1,2 M€/HT liés au surcoût d'adaptation au terrain.*

Le programme de construction du collège de BUHL, destiné au dédoublement du collège de GUEBWILLER a été approuvé lors de la séance de travail de la Commission Permanente du 9 juillet 2004. La capacité d'accueil du collège est de l'ordre de 500 élèves extensible à 600 élèves et l'établissement devra intégrer une ½ pension pour un total de 6 800 m<sup>2</sup> de surfaces utiles.

Le Département prend à sa charge les travaux inhérents à la construction du collège proprement dit (estimation en phase programme à 8 396 200 €/HT - valeur août 2003), les autres infrastructures étant financées par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.

Compte tenu de la double maîtrise d'ouvrage, cette opération fait l'objet d'un groupement de commande réunissant le Département et la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER depuis le concours de maîtrise d'œuvre unique jusqu'à l'établissement des marchés de travaux, et ce pour la construction du collège, de sa demi-pension et ses annexes, ainsi que pour le gymnase avec ses compléments.

Le Cabinet DRLW ARCHITECTES (DIETSCHY/REY/LESAGE/WEINMANN) de Mulhouse, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse vient de déposer le 18 avril 2006 son avant-projet sommaire.

Ce document vient de faire l'objet d'une analyse par le programmiste (Agence BERNARD) et par le délégataire de maîtrise d'ouvrage (SERS).

L'APS est conforme aux objectifs fixés et prend en compte les éléments relatifs au rapport de sol remis par FONDASOL le 24 janvier 2006 ainsi que les conclusions de l'agence Francis THIEFAINE relatives au traitement des eaux de pluies sur le bassin.

Globalement, le projet a subi des évolutions suite en particulier à l'étude de sol qui a fait apparaître un terrain de mauvaise qualité avec une nappe d'eau affleurant le niveau naturel du terrain. Les adaptations au terrain ont conduit à un renforcement des fondations et à une géométrie d'ensemble épousant la déclivité naturelle du site avec pour but d'éviter la surélévation des bâtiments ou leur cuvelage.

Concrètement, l'adaptation au terrain a nécessité la réalisation d'escaliers et de rampes entre les différents bâtiments, ce qui dans l'ensemble a eu pour effet d'accroître la surface des circulations.

En terme de surfaces utiles, on constate que le projet connaît une augmentation de 7,7 % pour près de 400 m<sup>2</sup> supplémentaires, au niveau des locaux d'enseignement, de l'Administration et de la maintenance.

Les espaces extérieurs accusent pour leur part une hausse de 18 % répartie sur les espaces d'Education Physique et Sportive (EPS) extérieurs et le stationnement. Les surfaces propres aux logements de service restent dans l'objectif programme.

Le coût des travaux s'élève en **phase A.P.S. à 9 921 960 €/HT** (valeur janvier 2006), dont 1 228 337 € résultant du surcoût lié à l'adaptation au terrain. Le montant des travaux du collège avec les logements de service est de 8 953 098 €/HT ramené à août 2003.

NB – variation de l'indice BT 01 de 11,21 % entre août 2003 et janvier 2006

Il est d'ores et déjà prévu d'intégrer en phase Avant-Projet Définitif (A.P.D.) le coût et les conséquences de l'étude menée par le cabinet spécialisé V.R.D. Francis THIEFAINE concernant la récupération et le retraitement des eaux pluviales de l'ensemble des bâtiments et cours. Ces dispositions sont imposées par la loi sur l'Eau et concernent les terrains d'une superficie supérieure à 1 ha. Le coût global de ces aménagements est estimé à 240 000 €/HT, montant qu'il conviendra de proratiser entre le Conseil Général et la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, à hauteur de 80/20.

Au vu des résultats de la campagne de sols et des incidences que ces résultats entraînent (modifications de fondations, du projet, etc.), les délais de livraison de l'équipement seraient repoussés en novembre 2008, décalant l'ouverture de l'établissement aux élèves pour la rentrée 2009-2010 (initialement prévue pour 2008-2009).

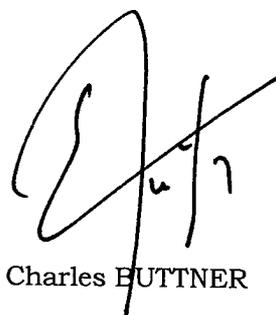
Conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive de groupement de commandes, la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER a validé le 30 mai l'A.P.S. relatif à la construction du gymnase.

Il appartient maintenant au Département du Haut-Rhin, de se prononcer sur l'A.P.S. sur la partie construction du collège, charge au coordonnateur du groupement de donner ensuite l'ordre unique à l'équipe de maîtrise d'œuvre de poursuivre ses études jusqu'en phase A.P.D.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire, tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, et amendé des recommandations de la Direction de l'Architecture pour un montant total de travaux de 9 921 960 €/HT (valeur janvier 2006), en sachant qu'une Autorisation de Programme de 15 M€ a été votée, sur le programme B011/2004 (collèges-constructions)
- de permettre au maître d'œuvre d'entamer la phase Avant-Projet Définitif au vu de ces éléments, et en particulier d'inclure le chiffrage des aménagements nécessaires au traitement des eaux pluviales sur l'ensemble du site.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER

